



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé, établi par la présidence, de la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria le 8 mai 2020, sur le thème « Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen – leçons de l'histoire sur la prévention de nouvelles atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sven **Jürgenson**



Annexe à la lettre datée du 29 mai 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Résumé de la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria le 8 mai 2020, sur le thème « Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen – leçons de l'histoire sur la prévention de nouvelles atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité »

Introduction

La République d'Estonie a organisé une réunion selon la formule Arria le 8 mai 2020 par visioconférence, sur le thème « Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen – leçons de l'histoire sur la prévention de nouvelles atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité ». Cette réunion a été accessible au public et diffusée en direct et en continu sur plusieurs plateformes pour que les travaux du Conseil de sécurité gagnent en transparence.

La réunion a été présidée par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Estonie, Urmas Reinsalu. Trois conférenciers ont participé à la réunion : Josep Borrell, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ; Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; Timothy Snyder, professeur d'histoire à l'Université Yale. Les représentants de tous les États Membres ont été invités à participer à la réunion et à faire des déclarations. À la suite des exposés, tous les membres du Conseil et 61 autres États Membres ont fait des déclarations. Quarante-cinq pays étaient représentés au niveau ministériel. Il s'agit de la première réunion virtuelle organisée selon la formule Arria ayant réuni un aussi grand nombre de participants de haut rang.

Cette réunion de haut niveau visait principalement à marquer le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale sur le sol européen et à offrir l'occasion d'une réflexion sur les mérites de l'ordre de l'après-guerre. L'objectif était non seulement de tirer les leçons du passé mais aussi de jeter un coup de projecteur sur les défis qui nous attendent et de faire le point sur les menaces que font peser sur la sécurité les conflits en cours, en Europe et ailleurs.

Exposés

Dans le premier exposé, Josep Borrell, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a souligné l'importance que revêtait le moment choisi pour tenir cette réunion qui marquait le soixante-quinzième anniversaire non seulement de la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Europe mais aussi de la création de l'Organisation des Nations Unies. Le lendemain, 9 mai, l'Union européenne allait célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration Schuman.

Faisant référence à la maladie à coronavirus (COVID-19), l'intervenant a déclaré que le monde faisait face à la crise la plus grave qu'il ait connue depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et que pour en sortir la seule voie était le renforcement de la solidarité et de la coopération mondiale. L'Union européenne symbolisait ce qui avait été accompli depuis la fin du conflit pour que progressent les droits de la personne, la démocratie et l'état de droit. L'intervenant a également rappelé que les valeurs sur lesquelles l'Europe détruite par la guerre s'était reconstruite, à savoir la solidarité, l'ouverture, la liberté et le respect de l'état de droit,

et qui étaient aussi celles de l'Organisation des Nations Unies, n'avaient jamais été autant nécessaires.

La crise actuelle mettait à l'épreuve l'humanité mais aussi le multilatéralisme. Pour la surmonter, il fallait préserver et consolider l'ordre international, qui obéissait à des règles et dont l'Organisation des Nations Unies constituait le noyau. M. Borrell a également mis l'accent sur la coopération solide entre l'Union européenne et l'ONU, ainsi que plusieurs organisations régionales, qui visait à favoriser la paix et la sécurité.

Dans le second exposé, Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, a souligné qu'en 1945, les dirigeants du monde avaient choisi le multilatéralisme et la coopération internationale plutôt que la division et l'isolement. Le système fondé sur des règles qui avait été mis en place reposait sur le respect des droits de la personne et de la dignité humaine. Les pays européens avaient joué un grand rôle dans l'édification de cette architecture et n'avaient pas ménagé leur soutien au multilatéralisme et à la prévention des conflits. L'intervenante a souligné qu'en dépit de la paix et de la prospérité qui régnaient dans la région, l'Europe n'était pas protégée contre l'instabilité, comme l'avaient montré les crises survenues en Géorgie et en Ukraine, ainsi que les questions de la Transnistrie et de Chypre qui restaient non résolues. En mettant l'accent sur l'importance que revêtait la fin de la Deuxième Guerre mondiale en tant que tournant, et sur la possibilité de progrès qui s'était ouverte, elle a établi un parallèle avec la pandémie en cours, qui nous donnait également une occasion de nous unir pour faire advenir ensemble un monde plus équitable et pacifique. Elle a également rappelé l'élément majeur que constituait l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

Dans le troisième exposé, Timothy Snyder, professeur d'histoire à l'Université Yale, a souligné que les actes commémoratifs ne pouvaient pas changer le passé mais qu'ils pouvaient influencer sur l'avenir. Il ne fallait pas oublier comment la Deuxième Guerre mondiale avait commencé et comment l'Europe orientale avait été divisée par l'Allemagne nazie et l'Union soviétique. En Lituanie, en Lettonie et en Estonie, la fin de la Deuxième Guerre mondiale avait débouché sur de longues décennies d'occupation.

Dans son analyse, l'intervenante a également fait valoir qu'il fallait éviter de se retrouver en situation d'avoir à choisir entre des solutions scientifiques communes et le retour à une concurrence continue et acharnée pour la mainmise sur des ressources limitées du fait des changements climatiques. Évoquant la pandémie en cours, il a déclaré qu'elle représentait un défi à la fois technique et moral. Les solutions viendraient plus tard, ce qui importait le plus était les rapports que nous allions entretenir les uns avec les autres jusque-là. De la même façon que la vérité sur le passé pouvait devenir un langage de réconciliation, nous devons être de bonne foi pour rendre possible l'avènement d'un avenir meilleur.

Débat sur les enseignements tirés du passé et les défis actuels et futurs

Les participants se sont accordés à dire que les deux conflits mondiaux avaient certes laissé derrière eux une Europe dévastée mais que la fin de la Deuxième Guerre mondiale avait marqué un renouveau. Pour beaucoup, celui-ci s'est manifesté sous la forme d'un nouvel ordre international fondé sur des règles et prônant le multilatéralisme comme un facteur majeur de stabilité, de démocratie et de prospérité dans le monde. L'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en étaient issues, la Charte des Nations Unies concrétisant la volonté des pays de mettre leurs différences de côté pour œuvrer à un avenir plus prospère au bénéfice de tous les États Membres. Un certain nombre de participants ont pour leur part souligné que ce

nouveau départ (le 8 mai 1945) avait eu des conséquences différentes selon les États, la fin de la Deuxième Guerre mondiale n'ayant pas été synonyme de liberté pour tous en Europe.

Les orateurs ont exhorté à rejeter toutes les tentatives visant à créer ou recréer des sphères d'influence, ce qui conduirait inévitablement à nourrir des motifs de conflit. Ils ont fait valoir que le principe de sécurité collective impliquait de limiter de plein droit l'emploi de la force car il liait la sécurité de chacun à la sécurité de tous. Il fallait donc condamner l'utilisation illégale de la force. Il a été noté que les tensions et les conflits violents persistaient encore aujourd'hui, notamment en Europe ; la crise de 2008 en Géorgie et celle de 2014 en Ukraine avaient montré la possibilité bien réelle de voir se produire de nouvelles flambées de violence.

L'histoire de la Deuxième Guerre mondiale nous avait appris que l'incitation au populisme était dangereuse et que l'isolationnisme menait à une impasse. S'appuyant sur ces enseignements, les orateurs ont mis en avant la nécessité d'agir contre la résurgence du populisme, du nationalisme, de l'autoritarisme, du racisme et de la xénophobie. Nul ne devait subir de discrimination liée à ses origines ni à ses convictions religieuses et politiques.

La Deuxième Guerre mondiale s'était terminée il y avait 75 ans de cela, des institutions multilatérales destinées à prévenir les conflits avaient vu le jour et pourtant le monde n'était toujours pas en paix. De nouvelles menaces étaient apparues. À l'heure actuelle, la paix et la sécurité internationales étaient mises en danger par les pandémies, les changements climatiques, le terrorisme et les cybermenaces, tous phénomènes qui exigeaient de coopérer étroitement.

La manifestation avait eu comme fil conducteur la défense de l'ordre mondial fondé sur des règles, mis en place après la Deuxième Guerre mondiale, et la nécessité d'éviter les erreurs commises dans le passé en matière de prévention des conflits. Les participants ont estimé que le système multilatéral régleménté, dont l'Organisation des Nations Unies constituait le noyau, devait être préservé et renforcé.

Ils sont convenus qu'aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les États devaient continuer d'investir dans le développement durable et le respect des droits de la personne, le droit international et le droit international humanitaire.

Les pays ont insisté sur la nécessité de revitaliser le programme de paix et de sécurité de l'ONU en termes de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de renforcement du maintien de la paix. Il a été demandé que des mesures soient prises pour réformer le Conseil de sécurité en vue de le rendre plus légitime et efficace. L'utilisation non transparente du droit de veto par les membres permanents de cet organe a également été évoquée, s'agissant en particulier des cas d'atrocités massives où ce recours était à déplorer.

La pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était l'une des principales voies d'accès à un avenir meilleur. Il était essentiel que l'égalité de genre et les jeunes soient pris en compte pour que les inégalités soient réduites et que les processus de réforme du secteur de la sécurité qui étaient en cours en divers endroits du monde soient menés à bien.

Les participants ont relevé l'aspect multidimensionnel de la crise, qui avait des répercussions sanitaires, économiques et sociales. Certains ont considéré que la pandémie de COVID-19 menaçait la paix et la sécurité et avait également mis au jour l'urgence qu'il y avait à traiter les cybermenaces et à remédier aussi rapidement que possible à la fracture numérique mondiale.

Les intervenants ont dit appuyer l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général, et plusieurs d'entre eux ont regretté qu'il n'ait toujours pas été traduit dans les faits.

Recommandations

Au cours du débat, les intervenants, les membres du Conseil de sécurité et les autres participants ont mis en évidence les points principaux suivants.

a) Pour **préserver durablement la stabilité et la paix**, il est fondamental que les États mettent leurs différences de côté et raffermissent les voies du **dialogue** et de la **coopération**. Les principes du droit international et du règlement pacifique des différends constituent des éléments clés à cet égard.

b) Chaque État doit **s'abstenir de proférer des menaces et d'employer la force** contre les autres. Les buts et principes des Nations Unies doivent être préservés.

c) L'exercice de la **solidarité** doit permettre d'aider les pays les plus vulnérables à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui.

d) Le **règlement pacifique des différends** et la **diplomatie préventive** jouent un rôle essentiel dans la prévention des conflits et la recherche de solutions aux problèmes actuels.

e) Le Conseil de sécurité doit manifester la volonté politique d'agir, même s'il s'agit là de l'un des problèmes à régler.

f) Le Conseil de sécurité doit nouer un **solide partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales**, étant donné les liens historiques qui les unissent et leur expérience unique.

g) Le silence du Conseil de sécurité est parfois assourdissant. L'inaction ne doit pas devenir la règle présidant à l'activité du Conseil ; celui-ci ne saurait **agir de manière constructive sans unité**.

Conclusions

La Deuxième Guerre mondiale a appris au monde à protéger la liberté et à attacher un grand prix à celle-ci, à rejeter et à condamner l'emploi illégal de la force et à coopérer pour réaliser et préserver la paix.

Un ordre mondial et une paix fondés sur des règles ne vont pas de soi. Pour maintenir durablement la sécurité, la stabilité et la paix dans le monde, il faut une adhésion véritable et permanente au droit international et à ses règles, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États.

La réunion a été l'occasion de réaffirmer le point de vue selon lequel les défis mondiaux requièrent une action mondiale. Le multilatéralisme jouera un rôle de première importance dans le règlement des problèmes actuels et futurs.